

rent, sans exception de personnes, d'opinion, de nationalité, de religion même ; elles se dévouent envers tous avec le même cœur, voyant Notre-Seigneur en chacun de leurs malades. — « J'étais malade, et vous m'avez visité. »

Une abnégation si grande, un dévouement si absolu aux âmes et aux œuvres, ne sauraient provenir de sentiments purement naturels ; aussi la grâce qui les inspire peut-elle seule les soutenir et les développer. C'est pourquoi la religieuse de l'Espérance sera heureuse de s'adonner fidèlement aux exercices de piété commandés par sa règle, à savoir : tous les jours, l'oraison, la sainte messe, la communion, le chapelet, les examens, la lecture spirituelle, les visites au Saint-Sacrement et à la Sainte-Vierge ; toutes les semaines, la confession ; tous les mois, un jour de retraite ; tous les ans, une retraite de huit jours.

C'est par l'accomplissement de tous ces devoirs et son dévouement aux membres souffrants de l'Église que la Sœur de l'Espérance se sanctifiera, édifiera le prochain, et attirera sur ses parents les bénédictions de Dieu.

L'on pourra se renseigner touchant les conditions d'admission chez les Sœurs de l'Espérance, en s'adressant à l'une des maisons de leur Congrégation dont voici les adresses : —